

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-006

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-cinq février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 20 février 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, Mme Aurélie ROCHE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Johan CHEVRIER (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Lucas THABUIS, M. Jean-Pierre BETEND.

Objet de la délibération : RH - Emplois jeunes saisonniers en période estivale

Mme Sheila MICHEL expose,

La commune envisage de créer 4 postes « d'Adjoint technique et administratif territorial » contractuels dans le cadre des « emplois d'été 2025 ».

Il rappelle que ces emplois sont destinés à employer des jeunes de la commune ou enfants d'employés pour, d'une part, renforcer les effectifs permanents des services durant les mois d'été, et d'autre part, leur permettre de découvrir le travail des services municipaux.

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité et établissements publics sont créés par l'organe délibérant ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes « d'Adjoint technique et administratif territorial » contractuels dans le cadre des « Emplois d'été 2025 »

* période de recrutement : 15 juin au 31 août 2025

* statut : contractuel

* grade : Adjoint technique et administratif territorial

* échelon : 1er échelon

- **D'AUTORISER** M. le Maire à pourvoir ces postes conformément à la réglementation.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail à durée déterminée liés à ces emplois et tout document y afférent.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

